

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

*RCVWS : Règles de Course à la Voile pour le Windsurf en Slalom.

1.	RÈGLES
1.1	L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile pour le windsurf en slalom (RCVWS).
1.2	Les règlements fédéraux et les préconisations et annexes de l'AFF : Annexes et Préconisations AFF .
1.3	Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe 1 - « PRESCRIPTIONS FEDERALES ».
1.4	En cas de traduction des IC, le texte en français prévaudra.
2.	MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
	Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet. <u>Le temps d'affichage officiel pour l'entrée en vigueur de toute modification aux instructions de course sera de 15 minutes.</u>
3.	COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS
3.1	Les avis aux concurrents seront diffusés sur le tableau officiel situé au club house et pourront être publié en ligne sur le site de l'AFF www.aff.net et sa page Facebook.
3.2	[DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.
3.3	<u>Conformément à la RCV 90.2(c) des instructions verbales peuvent être données sur l'eau et à terre.</u> La procédure sera la suivante : - A terre, cela fera l'objet d'un briefing officiel, - Sur l'eau, le comité de course enverra un pavillon "Lima" pour alerter les coureurs d'un briefing au bateau comité.
4.	CODE DE CONDUITE – CODE DE PUBLICITÉ
4.1	[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
4.2	[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent utiliser tout équipement et porter en permanence sur l'eau les lycras et toute publicité fournis par l'autorité organisatrice avec soin, en respectant les règles de navigation, conformément à toute instruction d'utilisation et sans interférer avec son bon fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la plage.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

<u>Dates</u>	<u>Confirmation d'inscription</u>	<u>Briefing coureurs</u>	<u>1^{er} signal d'avertissement</u>
Samedi 11 octobre	9h00 – 11h00	11h30	Selon briefing
Dimanche 12 octobre		Selon avenant	
Lundi 13 octobre			
	Remise des prix		

6.2 Déroulement des courses :

Le choix du support sera pris en fonction : du contexte, (conditions de vent, état du plan d'eau, sécurité des coureurs, prévisions météo...)

6.2.1 - Vent léger à soutenu : plage de vent allant approximativement de 8 à 20 nœuds (plus possible...) = Priorité au slalom Windfoil.

6.2.2 - Vent soutenu à fort : A partir de 18 nœuds moyens jusqu'à « conditions acceptables » sans descendre de manière durable en dessous de 15 nœuds = Priorité au slalom « ailerons ».

- 6.3 Choix du support : pour éviter le zapping de matériel et optimiser la gestion du temps (en tenant compte du contexte et des prévisions), il ne sera réalisé qu'un seul changement de support par jour.
- 6.4 Pour prévenir les planches qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.5 Le dernier jour de l'étape, aucun départ d'une nouvelle course ne pourra être donné après 16h00. Une course en cours pourra être poursuivie jusqu'à son terme.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront précisés au briefing.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini à chaque premier briefing journalier ou après chaque changement de support (ailerons ou foils). Les planches rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans la zone de course.

9. LES PARCOURS

Les parcours sont décrits à chaque premier briefing journalier ou après chaque changement de support (ailerons ou foils) en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront définies à chaque premier briefing journalier ou après chaque changement de support (ailerons ou foils).

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées à chaque premier briefing journalier ou après chaque changement de support (ailerons ou foils).

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et, soit :

12.1.1 Le côté parcours de la marque de départ, ou

12.1.2 Un pavillon orange envoyé sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord de la ligne de départ.

12.2 *[DP] [NP]* Planche en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard 1 minute après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCVWS A5.1 et A5.2).

12.4 La procédure de départ :

Minutes avant signal de départ	Signal visuel envoyé	Signal visuel affalé	Signal sonore	Signification
5 (minimum)	Pavillon Orange		1	La course va bientôt commencer
3	Pavillon de série		1	Signal d'attention
2	Pavillon Rouge		1	Signal d'avertissement
1	Pavillon Jaune	Pavillon Rouge	1	Signal préparatoire
30 secondes		Pavillon Jaune		30 secondes
0	Pavillon vert	Pavillon de série	1	Départ

12.5 Pendant les phases qualificatives (sauf demi-finales et finales), si, dans la dernière minute avant le départ, une partie du flotteur d'une planche est du côté parcours de la ligne de départ, au moment du signal de départ le comité de course doit signaler un rappel individuel sur la ligne d'arrivée, et la planche sera classée BFD (cf : RCVWS 29.1).

- 12.6 Pendant les phases finales (demi-finales et finales), si, dans la dernière minute avant le départ, une partie du flotteur d'une planche est du côté parcours de la ligne de départ, au moment du signal de départ le comité de course doit signaler un rappel général sur la ligne de départ, et la planche sera classée BFD (cf : RCVWS 29.1).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objets.

14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 Application de la règle 44 des RCVWS.

15.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCVWS à l'exception des règles 24.2, 26.3, 29, 64.3(d), 64.4 (b), 69, 78.2, annexe A5 - pourra après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classes	Temps cible d'une course	Temps limite pour finir
SLALOM	4 minutes	7 minutes
HYDRO FOIL WINDSURF	6 minutes	9 minutes

16.2 Les planches manquant à finir dans un délai de **3** minutes après la première planche ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (Do Not Finish) sans instruction (ceci modifie les RCVWS 35, A4 et A5).

16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCVWS 62.1(b).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour les réclamations concernant des incidents sur l'eau, les parties et leurs témoins doivent se rendre au jury aussitôt que raisonnablement possible après avoir fini. L'instruction commencera aussitôt que possible et les poules concernées par les décisions du jury pourront être retardées en conséquence. Quand deux instructions ou plus découlent du même incident ou d'incidents étroitement liés, elles pourront être entendues ensemble, en une seule instruction.

17.2 Pour toutes les autres demandes d'instructions :

17.2.1 Le temps limite pour déposer une demande d'instruction est de 30 minutes après l'un des événements suivants :

17.2.1.1 Le dernier bateau de la flotte a terminé la dernière course de la journée, ou

17.2.1.2 Le comité de course signale qu'il n'y aura plus de courses aujourd'hui, selon ce qui est le plus tard.

17.2.2 Le dernier jour de la régate, une demande d'instruction ou réouverture d'instruction doit être déposée :

17.2.2.1 Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant une instruction ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,

17.2.2.2 Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie les RCVWS 66 et 62.2.

17.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au club house.

17.4 Des avis seront affichés sur le tableau officiel au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la salle de classe. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel de l'épreuve.

17.5 Pour chaque classe, une planche ayant l'intention de réclamer doit en informer l'autre planche à la première occasion raisonnable. Quand sa réclamation concernera un incident dans la zone de course, dans lequel elle a été impliquée ou qu'elle a vu, elle doit héler « protest ». **Elle doit également informer le comité de course (bateau arrivée) de son intention de réclamer aussitôt que possible après avoir fini ou abandonné, et se mettre à disposition du jury pour instruire la réclamation.**

17.6 JUGEMENT SUR L'EAU : s'applique exclusivement aux infractions aux RCVWS du chapitre 2 (sauf RCV 14).

17.7 Application des RCVWS B10 63.6 pendant les phases de qualification et de finale par poule. Le temps limite pour venir au jury sur l'eau après avoir respecté la RCVWS 61 est de 5 minutes maximum (ceci modifie la RCVWS 61.3).

17.8 Le jury instruira toutes les réclamations ou demandes de réparation selon l'IC 17.6 (ceci modifie la RCVWS 63.1).

18	CLASSEMENT
-----------	-------------------

18.1 *Les classements seront réalisés conformément aux articles 6 et 8 des annexes AFF.*

Pour valider une étape, 2 courses en slalom windfoils et 1 course en slalom « aileron » devront être validées pour valider l'étape. Il faut qu'au moins les finales gagnants et perdants de la course N° 1 aient été courues et validées pour valider l'étape. Toutefois, une deuxième course ne pourra débiter sans que l'ensemble du tableau final de la course N° 1 ait été couru et validé. Par tableau final, il faut comprendre finales gagnantes, perdantes, et poules de classement et consolante le cas échéant.

18.2 **Courses retirées (Pour chacun des supports – Ailerons ou Foils)**

- Quand moins de 4 courses sont validées, le classement général d'une planche sera le total de ses scores

- Quand 4 à 6 courses sont validées, le classement général d'une planche sera le total de ses scores moins le plus mauvais,

- Quand 7 à 10 courses sont validées, le classement général d'une planche sera le total de ses scores moins les deux plus mauvais

- Quand plus de 10 courses sont validées, le classement général d'une planche sera le total de ses scores moins les trois plus mauvais.

19 RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP] [NP]

- 19.1 À chaque départ et retour à terre, y compris en cas de retour signalé par le pavillon "H", un émargement est obligatoire pour toutes les classes en compétition.
- Tous les concurrents doivent émarger avant de partir sur l'eau et dès leur retour à terre.
 - L'émargement ouvre 1 heure avant le premier signal d'avertissement du jour.
 - Un concurrent qui n'a pas émargé avant le départ est considéré comme non partant (DNS) pour la première course du jour.
 - Un concurrent qui n'a pas émargé au retour est considéré comme non partant (DNS) pour la dernière course du jour.
 - Si un concurrent n'émarge ni au départ ni au retour, il est classé non partant (DNC) pour toutes les courses du jour.
 - Horaires limites pour émarger :
 - o **Au départ** : avant le premier signal d'avertissement.
 - o **Au retour** : avant la fin du délai de dépôt des réclamations après la dernière course.
- 19.2 Une planche qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course.
- 19.3 Pour le slalom windfoil, les équipements suivants doivent être portés à tout moment en course :
 - Les combinaisons iso thermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm (quelles que soient les conditions),
 - Le port du casque conforme «EN 1385»,
 - Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité ou une veste de protection conforme (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.
- 19.4 Pour la pratique slalom « ailerons » le gilet et/ou le casque pourront être imposés par le comité de course.
- 19.5 Lorsque le pavillon V est envoyé sur le bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.
- 19.6 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.
- 19.7 Le canal VHF sera : 72.

20. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT

Sans objets.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Sans objets.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

Bateaux	Identifications
Jury	JURY

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que toutes les planches aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS [DP] [NP]

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENT

[DP] Les planches doivent être maintenues dans la zone qui leur a été attribuée quand elles se trouvent dans le hangar.

26. PRIX

Sur chaque étape, les prix seront distribués comme suit :

- Podiums (Slalom ailerons et Slalom Windfoil) de l'étape femmes et hommes.

A la discrétion du club organisateur

- Podiums des challenges nationaux Funboard Slalom et Slalom Windfoil masters (femmes, hommes).
- Podiums des valorisations Funboard Slalom et Slalom Windfoil U17et U21 (filles, garçons).

27 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

27.1 Conformément aux RCV, les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir.

L'autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, la ligue de voile, le pôle nautique Hague, le Comité de Course, le Jury, les employés, volontaires ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

ARBITRES DÉSIGNÉS:

ROLE	NOM	QUALIFICATION
PRESIDENT DU JURY	TBD	TBD
MEMBRES DU JURY	TBD	TBD
PRESIDENT DU COMITE DE COURSE	Mathieu MAUDET	Comité de Course National
COMMISSAIRE AUX RESULTATS	Gilles BONNO	

Club Nautique Marignanais

Plage du Jaï, 2 avenue Henri Fabre – Marignane

13700 – Marignane

+33 442 090 218

Site internet : [Cliquez-ici](#) / E-mail : [Cliquez-ici](#)

Annexe - 1 : PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

FFVoile prescriptions 2025 - 2028

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event.

Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>